

Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/404337
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2271/s.511
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Stéphanie, 24-32 / angle rue Princesse Clémentine.
Construction d'un complexe de logements et d'un restaurant social.
(Dossier traité par Mme O. Maroutaëff)

En réponse à votre lettre du 14 novembre 2011, en référence, réceptionnée le 17 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, ***notre Assemblée a émis un avis favorable sur le projet sous réserve de revoir le traitement architectural du rez-de-chaussée et d'être attentif au sous-sol lors des travaux de terrassements vu la localisation du projet dans une zone à potentiel archéologique.***

Introduite par le CPAS de la Ville de Bruxelles, la demande vise la démolition de petites constructions qui datent d'avant 1932 (24, 30 et 32, rue Stéphanie) en raison de leur vétusté (rem : le n°24 est entretemps démoli).

Le projet prévoit la construction d'un immeuble en briques, à l'angle de la rue Stéphanie et de la rue Princesse Clémentine. L'immeuble comprendrait 18 logements, un restaurant social (avec cuisine d'insertion socio-professionnelle) et 12 places de parking souterrains. Le programme s'inscrit dans le cadre du projet « 1000 logements » de la Ville de Bruxelles. Il est également compris dans le périmètre du contrat de quartier « Maison Rouge ».

La CRMS estime que le projet devrait constituer une amélioration dans le contexte urbanistique actuel de la rue, en particulier par le rétablissement d'un angle bâti.

Toutefois, elle demande de revoir l'interface de l'immeuble avec la rue, en particulier le traitement architectural du rez-de-chaussée de façon à ce qu'il s'intègre de manière plus dynamique dans le quartier (revoir le jeu des pleins et des vides de la façade avant).

Enfin, le sous-sol ayant probablement été peu perturbé à cet endroit, la Commission demande d'y être attentif lors des travaux de terrassement vu l'intérêt archéologique que pourrait présenter le quartier.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

M.-L. ROGGEMANS

Présidente